



AUTORISATION DE SORTIE

Année 2023-2024

Madame, monsieur,

heu l'élé	re enfant est sous le statut de lycéen(ne). L'autorisation de sortie du lycée entre la première et la dernière dre de cours est possible sur autorisation annuelle écrite des responsables légaux . Sans autorisation, ève aura l'obligation de rester dans l'enceinte du lycée et devra se rendre en permanence en dehors de heures de cours entre 8 h et 12 h et 14 h et 18 h.
	oussigné(e), Mme ou M, oonsable de l'élève, en classe de,
Coc	hez ci-dessous les cases de votre choix :
POI	JR LES ELEVES EXTERNES :
	Autorise la sortie de l'enceinte du lycée en dehors des heures de cours et de permanence fixées à l'emploi du temps.
	N'autorise pas la sortie de l'enceinte du lycée entre la première et la dernière heure de cours de la matinée et de l'après-midi. L'élève sera autorisé(e) à sortir sur la pause méridienne.
POI	JR LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES :
	Autorise la sortie de l'enceinte du lycée en dehors des heures de cours et de permanence fixées à l'emploi du temps.
	N'autorise pas la sortie de l'enceinte du lycée entre la première et la dernière heure de cours de la journée.
POI	<u>JR LES ELEVES INTERNES</u> :
	Autorise la sortie de l'enceinte du lycée en dehors des heures de cours et de permanence fixées à l'emploi du temps, entre 8h et 18h.
	Autorise la sortie de l'enceinte du lycée <u>uniquement</u> le mercredi entre 13 h 15 et 18 h 30.
	N'autorise pas la sortie de l'enceinte du lycée entre la première et la dernière heure de cours de la semaine.
	ur toute absence le mercredi après-midi et soir pour un retour au domicile, merci de la signaler à la Vie laire par écrit 24h avant l'absence en précisant l'heure de départ et l'heure de retour.
	te autorisation étant annuelle, merci de nous signaler par écrit à l'attention des CPE toute modification, me exceptionnelle.

Signature de l'élève

Fait à, le

Signature de responsable légal